

THEVESTE
Société Civile Immobilière au capital de 1000,00 €
Siège social : 28 BOULEVARD DE LA FEDERATION, CAPUCINE 1
13004 MARSEILLE
849953237 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 18 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le 18 juin, à dix heures zéro minute,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le gérant, par lettre simple en date du 8 juin 2025.
Chafik DJELLALI préside la séance en sa qualité de gérant de la société.
Le gérant constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital.
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le gérant déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Questions diverses

Monsieur le gérant procède à la lecture de l'ordre du jour.

Enfin Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, s'élevant à -20 951 €, de la manière suivante :

- Une perte de -20 951 € affecté, pour solde, au compte "Report à nouveau".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie, au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Le gérant
Chafik DJELLALI



Désignation de l'entreprise Société SCI THEVEST

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 28 BD DE LA FEDERATION

13004 MARSEILLE

Numéro SIRET * 8 4 9 9 5 3 2 3 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	873 419	030	117 077	756 342	778 178
	Immobilisations financières * (1)		040	9 684	042		9 684	9 684
	Total I (5)		044	883 103	048	117 077	766 026	787 862
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
	Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	12 270	074	12 270		8 095
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	1 397	086	1 397		
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	13 668	098		13 668	8 095
	Total général (I+II)		110	896 771	112	117 077	779 694	795 957

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		
Report à nouveau	134	109 986	70 068
Résultat de l'exercice	136	(20 951)	39 918
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	90 034	110 986
Provisions pour risques et charges	154		
Total II	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	561 840	620 676
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés	166		1 374
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	47 771	42 917
Comptes courants d'associés	173		
Autres dettes	175	80 048	20 004
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	689 659	684 972
Total général (I + II + III)	180	779 694	795 957

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	490 210
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société SCI THEVESTNéant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 1 2 2 0 2 4 Exercice N-1 clos le 1 3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	87 467	84 265
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	87 467	84 265

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	86 089	14 805
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	21 836	21 836
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	107 925	36 641

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers				280		
Produits exceptionnels				290		
Charges financières				294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	494	67
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				306		7 639

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	20 951
---------------------	--	--	--	-----	-----	--------

Régime d'impôt

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 tendecies)	127	342
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 d'indécies)	991	
Divers (44 quater (decies))	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : *					360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

				370	372	20 951
--	--	--	--	-----	-----	--------